SÉNAT

Séance du 29 mai 1890

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat reprend la discussion de la loi Griffe sur les vins et les vinaigres.

M. Bergeret demande que ces mots « sucrage des vendanges » soient supprimés du titre, car cette opération est nécessaire dans beaucoup de pays.

M. Gadaud, rapporteur, s'y oppose.

Le renvoi à la commission de l'article fer est ordonné.

L'article 2 déterminant les falsifications des vins est adopté, même ce qui concerne les vins plâtrés.

L'amendement à un paragraphe fixant un maximum pour le plâtrage est adopté après des observations de M. Lacombe.

Les autres articles sont également adoptés, sauf celui relatif au sucrage à taxe réduite, qui est réservé.

M. Lacombe dépose une demande d'interpellation sur le discours prononcé par M. Bourgeois à Montpellier.

La date de cette interpellation sera fixée demain.

La séance est levée à 5 heures.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Des élections sénatoriales auront lieu dans un certain nombre de départements aux dates suivantes :

1er juin. Vaucluse, en remplacement de M. Naquet, élu député.

8 juin. Lot-et-Garonne, en remplacement de M. Laporte, décédé.

15 juin. Somme, en remplacement de M. Magnier, décédé.

8 juillet. Savoie, en remplacement de M. Pariset, décédé.

La date de l'élection qui doit avoir lieu dans le département de la Charente, en remplacement du général Gresley, décédé, n'est pas encore fixée.

LE PARI MUTUEL

Paris, 29 mai. — Ainsi qu'on l'a vu dans le compte-rendu de la Chambre, M. Constans se propose de compléter l'arrêté pris par M. Goblet en 1886 et relatif au fonctionnement du pari mutuel ; il s'agirait d'imposer les agences de commission au pari mutuel et les bookmakers qui actuellement ne payent aucune redevance à l'Etat, puisqu'ils ne sont pas reconnus.

Il serait interdit en particulier aux agences de recevoir des paris de moins de cinq francs, c'est-à-dire inférieurs à la limite obligatoire sur les champs de courses. On élèverait aussi le chiffre du prélèvement de l'Etat et on augmenterait d'autant les sommes destinées à la dotation de la caisse de retraites des ouvriers.

L'AMIRAL DUPETIT-THOUARS

Paris, 29 mai. — Une note parue dans un journal du matin revient sur la mort de l'amiral Dupetit-Thouars.

Un journal parisien, dit-elle, ayant insinué que l'amiral Bergasse était mort empoisonné, un fonctionnaire du ministère de la marine est arrivé hier soir à quatre heures à Vendôme et s'est rendu directement Villerglin, chez le Mme Dupetit-Thouars. Il est reparti ce matin pour Paris.

Au ministère de la marine, on nous a dit qu'on ignorait le premier mot de cette affaire. On avait cependant que certains bruits d'empoisonnement ont couru à Villiers. Ce bruit aurait pris naissance à la suite d'indiscrétions d'un domestique. On prétend que l'amiral Bergasse Dupetit-Thouars a été soigné avec de l'aconit.

ARRESTATION DE Révolutionnaires russes

DÉCOUVERTE D'UN COMPLOT

Paris, 29 mai. — Le 12 mai dernier on constatait, au Raincy, que des expériences avaient été faites avec des engins explosibles sur un point isolé de la campagne. Autour de l'espace où les expériences avaient eu lieu, plusieurs arbres, quelques-uns de gros diamètre, avaient été détériorés profondément. Des arrachements au tronc donnaient à penser qu'il avait dû y avoir une violente explosion.

Les recherches plus minutieuses firent découvrir sur le sol des tubes métalliques qui avaient renfermé des substances explosibles.

De recherche en recherche, on finit par retrouver la maison qui avait fourni ces tubes métalliques.

M. Lozé, préfet de police, apprit par un commissaire de police que l'individu qui avait acheté les matières explosives, avait donné un faux nom et une fausse adresse.

On le fila et on acquit la certitude qu'il appartenait à une secte de « terroristes » russes qui fabriquaient des engins explosifs. En outre, les noms de plusieurs membres de cette secte furent donnés à la préfecture.

La police arriva à découvrir successivement la retraite de tous les individus : les dernières mesures furent prises dans la journée d'hier et hier soir, à dix heures, M. Constans qui, venait de rentrer à Paris, de retour de son voyage avec M. Carnot, fut avisé par le préfet de police du résultat des recherches faites par les agents de la sûreté. Le ministre donna les ordres nécessaires et ce matin, à 6 heures les arrestations ont été opérées.

En dehors même de l'usage que les individus arrêtés voulaient faire des substances et engins explosibles trouvés en leur possession et que l'interrogatoire fera sans doute connaître — le fait que la fabrication et de la détention de ces matières et appareils constitue un délit puni par les lois.

Avant les arrestations

Voici des détails précis sur les mesures prises : Pas plus matin, M. Lozé avisait le parquet des faits graves qu'il avait découverts et, à une heure, un conciliabule eut lieu dans le cabinet du procureur de la République entre MM. Bansion, Lozé et Atthalin. Des mandats d'amener furent rédigés aussi secrètement que possible, et, à onze heures du soir, une fois le ministre prévenu, un certain nombre de commissaires de police furent convoqués à la préfecture. Ils ignoraient le motif de cette déclaration.

On leur avait dit de se rendre dans le cabinet de M. Auger, officier de paix. On avait pris la précaution de les faire passer par la caserne de la Cité. La, des instructions leur furent données. Les agents furent pour chacun d'eux d'opérer l'arrestation d'un ou de plusieurs terroristes russes. Cette arrestation devait avoir lieu à l'aube de ceci à huit heures.

Le mandat d'amener donné à chacun des commissaires était signé de M. Atthalin. Il visait les articles 3 et suivants, 4 et suivants de la loi du 8 mars 1875, la loi du 24 août 1875 et celle du 24 mai 1834 ; les articles 86 et suivants, 87 et suivants du Code d'instruction criminelle et l'article 1037 du Code de procédure criminelle.

Les arrestations

Ce matin, aux heures légales, treize terroristes ont été mis en état d'arrestation.

Ce sont les nommés : Reinchein et sa femme ; — Mlle Fedorowa ; — Nakoulski ; — Stepanof, — Reichenpa, dit Anandef ; — Pedof, dit Levof, dit Orlof ; — Orlof, dit Wolgrine ; — Lavrenius ; — Aschetinof ; — Rouchkoff ; — Mendelson ; — Mlle Bromberg.

Au domicile des inculpés, on a trouvé des tubes cylindriques, de la poudre, des liquides susceptibles de produire par leur mélange des explosions, des livres et des papiers indiquant la manière de fabriquer des engins explosifs et même des bombes. Au domicile de Mlle Bromberg, en particulier, on a découvert 15 bombes sphériques.

Orlof dit Wolgrine

Orlof dit Wolgrine est âgé de trente à trente cinq ans. Des tubes en plomb, très longs, de la poudre et des livres ont été saisis chez lui. C'est M. Goron, chef de la sûreté, qui a procédé lui-même, ce matin, à son arrestation.

Il habitait 17, rue de Nys, au haut du faubourg du Temple, dans un hôtel, où il avait déjà demeuré il y a cinq ans. A cette époque, il avait acheté des meubles et s'était installé rue de la Présentation, n° 6. Au mois de novembre 1888, il avait vendu ses meubles et était revenu rue de Nys, où il occupait, au quatrième une petite chambre qu'il louait 26 francs par mois.

Voici les noms et qualités sous lesquels Orloff dit Wolgrine était inscrire : Alexandre Wolgrine, âgé de 47 ans, électricien, né à Moscou (Russie), venant de la rue de la Présentation.

Wolgrine est de haute taille, mais voûté et cassé par la maladie : il est arrivé à la dernière période de la phtisie. C'est à peine s'il peut se tenir debout et marcher.

Il porte toute sa barbe, qui est assez longue et d'un châtain foncé. Sourire et tacitume, il ne causait que fort rarement de la propriété et avec le gérant de l'hôtel. Du reste, il connaît peu notre langue.

Il faisait lui-même son ménage et sa cuisine et ne sortait que vers quatre heures de l'après midi.

Il rentrait entre onze heures et minuit.

Depuis le mois de novembre 1888, où il est retourné à l'hôtel, il n'a reçu que trois ou quatre cartes postales. Deux ou trois amis seulement venaient à de très longs intervalles, lui rendre une courte visite.

Un de ces amis, nous a-t-on assuré, s'appelait Orlof, nom réel de Wolgrine, d'après les renseignements de la police.

Lavrenius habitait au n° 9 de la rue de la Santé.

Il passait auprès de ses voisins, pour un étudiant en médecine et un travailleur acharné.

Les engins explosibles

M. Lozé avait recommandé aux commissaires de police chargés d'opérer des arrestations de ne pas emporter les objets suspects, les poudres et les liquides par exemple. Le transport des engins présentait, paraît-il, un grand danger.

Les engins dangereux laissés au domicile de quelques-uns des inculpés ont été apportés, seulement vers onze heures au laboratoire municipal. Ils seront examinés par des chimistes experts.

Au cours des perquisitions, on a saisi un tableau reproduisant les portraits des « socialistes russes martyrs ». Ce tableau contient une soixantaine de photographies et la vue des ateliers où les bombes et les poudres sont fabriquées. Les Russes paraissent tous jeunes. On remarque dans le cadre les portraits d'une trentaine de jeunes filles.

DERNIÈRE HEURE

M. Atthalin, juge d'instruction, a procédé ce matin à l'interrogatoire de plusieurs terroristes arrêtés.

Ajoutons qu'une perquisition a été faite chez M. Inatowski et Mlle Labovitch, qui demeurent au n° 29 de la rue de la Glacière. C'est là qu'Atschinazi a été arrêté.

Au cours de la perquisition faite chez Atschinazi, on a trouvé des rivets et un tour pour travailler les métaux.

Reinchein paraît être le chef de la secte des terroristes. On a trouvé chez lui, 60, avenue des Gobelins, deux bombes cylindriques et une bombe sphérique chargée.

Au domicile de Mlle Bromberg, 14, rue Godefroy, on a découvert, ainsi que nous l'avons dit, quinze bombes : trois petites, onze assez volumineuses et une bombe cylindrique. Elles étaient renfermées dans des caisses et elles sont semblables à celles qui ont été trouvées chez Reinchein.

Chez Stepanof, on a découvert une bombe et plusieurs tubes métalliques, et chez Orlof des tubes, des plaques en métal, etc.

Une nouvelle arrestation a été opérée ce matin, celle d'un terroriste, nommé Berdischewsky.

Le commissaire de police qui aurait reçu la déclaration d'un fabricant de produits chimiques au sujet d'une commande d'engins suspects serait M. Schnerb, du quartier de l'Odéon.

M. Evrard, commissaire de police du quartier St-Victor, est allé ce matin faire des perquisitions dans une maison du boulevard Arago, où habite une petite colonie russe composée de quelques étudiants et étudiantes.

M. Evrard a saisi différents papiers écrits en russe qu'il a envoyés à la Préfecture.

Une autre perquisition a eu lieu dans l'appartement de Goureschi, autre Russe, arrivé dernièrement à Paris pour rendre visite à un ami. La perquisition est restée sans résultat.

A Rouen

Rouen, 29 mai. — Sur l'ordre du ministre de l'intérieur, de nouvelles mesures ont été opérées aujourd'hui une perquisition au domicile de Brodski, sujet russe, directeur d'un dépôt d'huiles minérales aux docks, à l'effet de rechercher s'il possédait des engins explosibles.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

ARRESTATION D'UN GREFFIER CLÉRICAL

Laon, 29 mai. — Un commis-greffier près le tribunal civil de Laon, nommé Gollard, vient d'être écroué à la maison d'arrêt, sous l'inculpation de détournements de fonds au préjudice de 1000 francs, provenant de l'actif de faillites dont il était le syndic.

Cette arrestation produit une vive émotion, à cause de la personnalité du prévenu, qui appartenait au parti clérical, et qui faisait aux républicains une guerre acharnée.

Nouvelles Étrangères

UNE NOUVELLE AFFAIRE CRONIN

Chicago, 28 mai. — On a découvert à Chicago le cadavre d'un homme de haute taille. La police croit se trouver en présence d'un assassinat politique analogue à celui dont le docteur Cronin a été la victime.

Les autorités ont pris des mesures aux journalistes d'approcher le cadavre ; elles ont refusé de fournir des renseignements sur cette mystérieuse affaire.

UNE CRISE EN RUSSIE

St-Pétersbourg, 29 mai. — On parle du remplacement prochain de M. de Giers par le prince Lobanowski, aujourd'hui ambassadeur de Russie près la cour d'Autriche-Hongrie.

LES ARMÉES EUROPÉENNES

Un journal anglais a fait le compte suivant des forces militaires de l'Europe :

Sur le pied de guerre, l'armée austro-hongroise comptera 1,750,000 hommes ; l'Italie en fournira 2,750,000 ; la France 4 millions, l'Angleterre 820,000 ; la Russie 2 millions ; la Turquie 650,000 ; l'Espagne 870,000 ; la Suède 180,000 ; la Norvège 180,000 ; la Suisse 300,000 ; la Hollande 180,000 ; la Belgique 165,000 ; la Roumanie 180,000 ; la Serbie 165,000 ; le Portugal 120,000 ; le Danemarck 60,000 ; la Bulgarie 55,000 ; la Grèce 20,000 ; le Monténégro 55,000.

Le journal ne parle pas des forces militaires de l'Allemagne.

L'ASSASINAT DE GOUFFÉ

Gabrielle Bompard et l'Instruction

Voici exactement comment Gabrielle Bompard a appris l'arrestation d'Eyraud.

Quand son avocat, Me Henri Robert, est communication de l'avis officiel parvenu au commissaire de police de Mantes, il se rendit à la hâte au télégraphe, d'où il expédia à sa cliente la dépêche suivante.

« Mademoiselle. — L'arrestation d'Eyraud, opérée à la France, est un fait accomplit ; n'attendez-vous donc à recevoir ma visite demain matin à huit heures. »

Cette dépêche arriva au Dépôt vers six heures en l'absence de Gabrielle Bompard, qui avait été mandée par M. Doppfer pour recevoir communication de l'importante nouvelle.

Bien avant l'arrivée de la dépêche envoyée par Me Robert, l'arrestation d'Eyraud était un fait connu de tous au Dépôt.

Aussi, quand la maîtresse d'Eyraud, pour se rendre chez le juge, traversa la salle communs, fut-elle l'objet d'une véritable ovation de la part de ses codétenues. Ses compagnes sur son passage criaient : « Ah ! quelle chance vous avez ! »

Gabrielle Bompard, ignorant encore l'arrestation de son ancien amant, ne comprenait naturellement rien à ces manifestations insolites et comme elle le déclarait le lendemain matin à Me Henri Robert « elle crut un instant sa mise en liberté décidée ».

Au cours de ce même entretien, qui dura près de deux heures, Me Henri Robert, qui, personnellement, considère l'arrestation d'Eyraud comme une chose avantageuse pour sa cliente, put se rendre compte de l'impression que cet événement avait produite sur Gabrielle Bompard.

La crainte d'Eyraud

La première impression a été un mouvement de joie.

Mais quelques minutes après, Gabrielle entrevit les conséquences de la confrontation et, sans nullement dissimuler la terreur que lui inspire le seul nom d'Eyraud, elle demanda à Me Robert de supplier M. Doppfer de ne pas la laisser seule — ne fût-ce qu'une minute — avec son ancien amant.

Les expériences d'hypnotisme

Puis son avocat l'interrogea sur les expériences d'hypnotisme auxquelles s'étaient livrés sur elle les docteurs Brouardel, Mottet et Ballet :

— Je ne me souviens, a déclaré Gabrielle Bompard, que des préliminaires de ces expériences.

» M. Brouardel me demandait très gentiment si je n'ennuyais au Dépôt et si mon sommeil n'était pas entrecoupé de cauchemars, pendant lesquels j'appelais Eyraud. Je lui disais que non, mais que le seul souvenir d'Eyraud et la crainte de le revoir m'empêchaient de dormir et me faisaient sauter convulsifs et à m'empêcher de manger.

» Tout en parlant, je regardais M. Brouardel, dont la barbe — qu'il porte en pointe — évoquait en moi le souvenir d'un autre visage. Alors le docteur me prit les mains et, à cet instant, je perdis connaissance.

» Quand je revins à moi, j'étais malade, et en proie à des convulsions qui m'obligèrent à me coucher aussitôt. »

L'opinion du docteur Sacreste

Il est absolument exact que Gabrielle Bompard obéisse avec docilité surprenante aux suggestions hypnotiques. M. Doppfer s'est, d'ailleurs, déjà fait à ce égard une opinion très nette. Il a entendu le docteur Sacreste, ex-médecin du train des équipages à Lille, qui a soigné dans son jeune âge Gabrielle Bompard. Or, ce médecin a déclaré au juge d'instruction que, maintes fois, il s'était livré sur la complice d'Eyraud à des expériences d'hypnotisme dont les résultats avaient toujours été absolument concluants.

Ajoutons que Me Henri Robert a écrit, à ce sujet, au docteur Bernheim, de l'Ecole de Nancy, pour lui demander une consultation.

Par suite de l'arrestation d'Eyraud, on va être obligé à un long supplément d'enquête, et ce n'est guère avant le commencement de novembre que viendra devant les assises l'affaire Gouffé, à l'occasion de laquelle M. Quesnay de Beaurepaire a décidé d'occuper en personne le siège du ministère public.

Dernière Heure

Terrible accident à Arcachon

Trois jeunes filles noyées

Arcachon, 29 mai. — Hier après-midi, une barque montait trois jeunes filles âgées de 16, 18 et 19 ans et par le frère de deux d'entre elles, Nannèpe Roussel, chavira à une petite distance du port.

Les trois jeunes filles se sont noyées malgré les efforts de leur frère qui essaya de les sauver.

Roussel a été sauvé par des marins venus à son secours : son état est très grave. La veuve Roussel, dont une autre jeune fille de 14 ans s'est noyée il y a six ans, a la vue de son fils inanimé et de ses deux filles mortes, a voulu se tuer.

La malheureuse s'est porté à la gorge un coup de couteau.

Son état n'est pas grave.

Chronique du Sport

SOCIÉTÉ HIPPIQUE FRANÇAISE

Concours de Lille 1890, esplanade de la Citadelle, le jeudi 29 mai 1890. — Prix International.

Exécution : Equipages et chevaux de matires sans condition d'âge ni de provenance.

Ne seront pas admis les équipages appartenant à des marchands, hommes ou dresseurs, *non plus que ceux dont les hommes ne seraient pas en livrée.*

Première catégorie. — Attelages à quatre chevaux (3 prix).

1er prix : *Moscou, Moscovite, Duc et Comte* à MM. Victor Vaissier.

Deuxième catégorie. — Attelages à deux chevaux (6 prix).

1er prix, *Moscou, Moscovite*, à MM. Victor Vaissier.

2e, *Bravo, Caprice*, à M. Gustave Wattinne fils.

3e, *Brillant Coquette*, à M. Elm. Ternynck.

4e, *Jack Petit*, à M. Charles Copreaux.

5e, *Vieux Vieux*, à M. Célestin Lepoivre.

6e, *Phanol, Bobanif*, à Jules Descamps.

Flots : *Loustic, Rigolo*, à M. de Boulémont.

1d. *Duc, Comte*, à MM. Vaissier.

1d. *Giraffa, Netty*, à M. Lucien Bollaert.

Troisième catégorie. — Attelages à un cheval (9 prix)

1er prix, *Tolonderzæck*, à M. E. Wargny.

2e, *Fin de siècle*, à M. Edouard Wallaert.

3e, *Ratapian*, à M. H. Mayeur.

4e, *Boxeur*, Alban Cottignies.

5e, *Coquette*, à M. Hovine.

6e, *Bibelot*, à M. Jules Descamps.

7e, *Hopé*, à M. Mazuel.

8e, *Cendrillon*, à M. Louis Brugghe.

9e, *Caro*, à M. Victor Dupouy.

Flots : *Jemima*, à M. Eugène Houtart.

Chevaux de poste. — Attelés seuls

Rappel du ter pris : n. 23.

1er prix : 36 ; 2e, 24 ; 3e, 20 ; 4e, 32 ; 5e, 35 ; 6e, 35.

Flots : numéros : 46, 18, 58, 51.

Sauts d'obstacles. — 4 prix. — 900 francs.

— 1re division. — 3e catégorie. — Prix des Dames.

Chevaux de tout âge et de toutes nationalités *engagés* et montés par des Gentlemen portant l'habit rouge.

Distance : 3 tours de la piste. — 12 obstacles au moins. — Durée de l'épreuve 4 m. 10.

Poids : Chevaux de 4 ans, 65 kilog. ; chevaux de 5 ans et au-dessus, 70 kilog.

1er prix : *Cadouza*, à M. Blacque Belair.

2e, *A Kenia*, à M. le comte d'Idéville, monté par M. A. Deville.

3e, *Nitouche*, à M. De Juhenne d'Arc.

4e, *Graziella*, à M. Siméon, montée par M. Bastien.

Flots : *Topthorn*, à M. Dicktus, montée par M. Mark Ward ; *Snowdrop*, id., id. ; *Fin de siècle*, à le comte de Lastic, montée par M. Bastien ; *Paddy*, à M. Michaud, montée par M. Bastien.

Deuxième division. — Cinquième catégorie.

— Prix des Ecoles. — Huit obstacles de 0m 80 de haut seulement. — Pas de rivière.

Chevaux inscrits au catalogue du concours pour les prix de classes montés par des cavaliers appartenant à des écoles de dressage, manèges de la circonscription du concours ou en service depuis six mois chez un maître. Les cavaliers devront porter la redingote noire, la culotte, les bottes et le chapeau à haute forme, ou la tenue des écoles, ou la livrée.

Quatre prix égaux de 100 fr. chacun. — 500 francs.

Chevaux de 4 ans, 65 kilog. ; chevaux de 5 ans et au-dessus, 70 kilog.

1er prix, *Ange Pilon*, à M. Picquet, monté par son fils.

2e, *Hazard*, à M. Louzin Bouvry, monté par M. Ch. Doucin.

3e, *Major*, à M. Picquet, monté par M. Garbe.

4e, *Nana*, à M. Julien Bourigeaud, montée par M. Garbe.

5e, *Janix*, à M. Lhotte, monté par M. Charles Doucin.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nos représentants. — Tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais, sur les conclusions des commissions tendant à l'invalidation de M. Picot, voteront contre, sauf :

MM. Mazurier, Cornet, Minibus, Trannin, Dubois, Wereuin, Pierre Legrand, Dron, Sirot, Ledieu, Hayraut, Fanien, Boulanger Bernet, Jonnart et Evrard.

Sont absents : M. Ribot.

Etaient absents : MM. Hiroux et Evrard Eliez.

Les Beaux-Arts départementaux. — Le 27 mai, s'est ouverte dans la salle de l'Hémicycle, à l'Ecole des beaux-arts, la quatrième session des sociétés des beaux-arts des départements.

Nous remarquons des études de MM. Delignières, d'Abbeville, sur Louis David ; Dutilleux, de Versailles, sur Aubin Vouet ; Castan, de Besançon, sur Hugues Sambin ; Dehaisnes, de Lille, sur Simon Marmion ; Jadart, de Reims, sur les Jacques, sculpteurs rémois ; Requin, d'Avion, sur les « imagiers » Jacques Morel et Le Moiturier ; Victor de Swarte, trésorier général à Mézières, sur les financiers amateurs d'art aux dix-septième et dix-huitième siècles. Ce dernier mémoire est extrait de l'étude du même auteur qui a pour titre le *Trésor public en France*.

Adjudication. — Le jeudi 29 mai 1890, à 3 heures, il a été procédé à la mairie de Lille, à l'adjudication de la fourniture des livres à distribuer en prix aux élèves des écoles municipales pendant les années 1890-1891 et 1892.

M. Deloffre, libraire à Landrecies (Nord) a été déclaré adjudicataire, moyennant un rabais de 46 francs 10 0/0.

Les autres soumissionnaires étaient :

1° M. César Lenoir de Lille, rabais de 42 fr. 75 0/0.

2° M. Louis Quarré de Lille, rabais de 43 fr. 24 0/0.

3° M. Théophile Ropiteau, de Lille, rabais de 26 0/0.

La pêche à la ligne flottante. — Sur la demande d'un grand nombre de conseils généraux, M. le ministre des travaux publics vient de déclarer que la pêche à la ligne flottante tenue à la main serait exceptionnellement tolérée dans la journée du dimanche 15 juin 1890.

Cette mesure n'est applicable qu'aux cours d'eau pour lesquels la période d'interdiction réglementaire devait expirer le 16 juin au matin.

Une circulaire dans ce sens va être adressée aux préfets de tous les départements.

Chronique locale

ROUBAIX

Un de nos abonnés nous adresse la note ci-dessous :

La question des viandes abattues à l'étranger et aussi dans nos abattoirs.

M. Lozé, préfet de police, a rendu une ordonnance prescrivant, qu'à l'avenir, aucune viande de boucherie ne pourra être introduite à Paris sans avoir été, au préalable, amplifiée par le service d'inspection de la boucherie. Les animaux entiers seront marqués au moins de quatre estampilles sur différentes parties du corps : deux sur les épaules, deux sur les cuisses ou gigots.

Comme contre-partie, les viandes provenant d'animaux sacrifiés dans les abattoirs de Paris, ne pourront sortir de ces établissements sans porter également une marque spéciale.

Ces mesures de précaution, prises pour Paris, devraient bien être appliquées à Roubaix où, chose inouie, une moitié de la viande de boucherie consommée est introduite, abattue, et insuffisamment inspectée.

Il n'y avait pas 14 de moins séjourné la fraude à l'inspection et à l'octroi, les choses devraient se passer ici comme ailleurs.

L'Administration municipale va-t-elle enfin s'occuper de cette chose si négligée ?

Nous voyons dans l'ordre du jour du Conseil municipal qu'il est question d'établir un logement à l'Abattoir public, pour un deuxième inspecteur de la boucherie.

Il n'est pas trop tôt... c'est même tard.

Et l'on transige trop facilement lorsqu'on surprend, comme on l'a fait au commencement de ce mois, une femme avec un veau mort-né dissimulé sous ses jupons.

C'est le tribunal correctionnel qui aurait dû donner la leçon de cette affaire et non pas le préposé en chef directeur de l'octroi.

Il y avait fraude flagrante et tromperie sur la nature de la marchandise, puisque, puisque livrée à un charcutier dont tout Roubaix connaît le nom maintenant.

CONSEIL MUNICIPAL

Institution libre de Notre-Dame des Victoires

Le vote du Conseil municipal de vendredi dernier est-il légal ? Est-il légitime ?

Légal, on peut en douter dans son sens le plus étroit, en le prenant à la lettre et non dans son esprit, on pourrait peut-être dire : oui, dans l'espèce, le vote du vendredi dernier est *légal*, puisqu'il y a *majorité*, mais si l'on prend l'esprit de la loi, qui donc oserait soutenir que dans l'état actuel de la législation scolaire, ce vote est légal ?

Le gouvernement a décrété que l'enseignement désormais serait neutre, et l'enseignement donné à Notre-Dame des Victoires est confessionnel, il est donc en désaccord formel avec la volonté des législateurs en ce qui touche à l'enseignement.

Maintenant, ici nous répondrons hardiment : Non...

Non, ce vote n'est pas légitime. Non, il ne doit pas être permis à un conseil municipal, dont les pouvoirs expirent dans deux ans, de lier les mains de ses successeurs.

Nous laisserons de côté tout ce qu'a de scandaleux cette confusion d'administrer les finances municipales, en donnant *gratuitement* à la société civile d'enseignement catholique qui a son siège à Cambrai, la jouissance d'un immeuble qui a coûté à la ville près de un *million*.

C'est ce que les cléricaux appellent mettre de l'ordre dans les finances !...

Dans les finances... de l'archevêché, à la bonne heure.

En 1885, le bail et la convention furent votés à l'unanimité et cependant le gouvernement apporta de notables changements aux deux textes.

En 1890 le vote n'est émis que par 18 voix contre 13, ces derniers tous républicains.

Nous avons assez de confiance dans la sollicitude des pouvoirs publics, le ministre, le recteur et le préfet du Nord, pour croire que cette fois encore des modifications seront apportées surtout en ce qui concerne la durée du bail.

Afin que notre administration actuelle ne puisse lier les mains de ses successeurs nous prions le ministre d'apporter une toute petite modification au vote émis vendredi dernier. Un bail de six ans, soit, mais renouvelable de *trois ans en trois ans, sur la demande de* l'une ou de l'autre des deux parties contractantes.

De cette façon les droits de tous seront sauvegardés.

Clément DURANT.

Les chambres syndicales ouvrières. — Convocations. — *Chambre syndicale des ouvrieuses.* — La chambre syndicale prie ses membres d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu dimanche prochain 1er juin à six heures précises du soir en son local, estaminet Longré, 10 place de la Liberté.

Ceux des membres qui ont été victimes de la grève et qui n'ont pas reçu leurs journées de chômage sont instamment priés de ne pas y manquer.

Ordre du jour :

Lecture de l'ordre du jour des séances du mois courant.

Les ouvrieuses qui ne se sont pas encore fait inscrire *comme membre de la chambre* syndicale sont instamment priées de se rendre à l'assemblée pour y faire leurs inscriptions, la Commission espère les voir venir en grand nombre.

Les ouvrières ouvrieuses et ouvrieuses mécaniques de Roubaix et des environs sont invitées à se rendre à cette réunion, pour une communication importante à leur faire.

***

Les ouvriers dresseurs de Roubaix sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu place de la Liberté, 10, chez M. Longré, le dimanche 15 juin, pour leur adresser une communication importante.

***

Chambre syndicale des ouvriers teinturiers. — Les ouvriers lainiers sont priés de se réunir le lundi 2 juin, à 7 heures du soir, à l'estaminet du « Marêchi de Coyghem, Grande Rue, 111.

***

Les marchands de journaux de Roubaix-Tourcoing et environs sont invités à la réunion qui aura lieu le jeudi 5 juin à 8 heures du soir, à l'estaminet des « Deux-Globes, boulevard Gambetta.

Ordre du jour Formation de la Chambre syndicale ; compte-rendu de la commission d'organisation.

***

Chambre syndicale des ouvriers teinturiers et appréteurs. — Les recettes pour la Chambre syndicale des ouvriers teinturiers et appréteurs s'effectueront à partir du 1er juin prochain.

La cotisation est de 1 fr. 05, payable comme suit : 0 fr. 50 pour le 1er du mois ; 0 fr. 50 pour le 15.

Les inscriptions seront reçues au local : « Pré Catelan ».

Le conseil de revision. — Hier jusque quatre heures et demie, les opérations du Conseil de revision ont continué. 655 conscrits ont été examinés.

A midi, un déjeuner servi par le restaurant de l'Univers, a réuni dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville : MM. Guérin, secrétaire général de la préfecture ; Ricard, conseiller de préfecture ; Julien Lagache, maire ; et ses adjoints ; Grenier, lieutenant-colonel de cavalerie ; Vigerie, sous-lieutenant militaire ; Lenridan-Noclin, maire Wattrelos ; les docteurs Isaillis et Landouzy ; Dhalluin, conseiller d'arrondissement ; Lieutenant-colonel de gendarmerie ; Suyet, secrétaire-général de la mairie.

Les messieurs ont quitté Roubaix par le train de 5 h. 18.

Dernier écho du festival de Tourcoing. — Ainsi que nous l'avions prévu, quelques omissions se sont glissées dans notre compte-rendu du festival de Tourcoing.

Parmi les sociétés de Roubaix qui ont obtenues le plus de succès, il convient d'ajouter : « La fanfare Delattre » qui a exécuté sur le kiosque de la Grande Place une ouverture et une fantaisie qui ont été très applaudis.

Nous adressons également nos chaleureuses félicitations à la fanfare de Beaurepaire pour l'ensemble et la justesse de deux morceaux que la a exécutés sur le kiosque de la place Charles Roussel.

Cet parfaite exécution a étonné tous les auditeurs qui ne connaissaient la fanfare de Beaurepaire que de nom.

L'Union artistique et littéraire de Roubaix-Tourcoing donnera son troisième banquet le lundi 2 juin, à sept heures très précises.

MM. les sociétaires que des circonstances imprévues empêcheraient d'assister à cette fête intime et vraiment artistique, sont priés d'en avertir, avant le 1er juin, M. Véran, 13, rue de Barbieux, Roubaix, secrétaire par intérim.

Le manque à cette formalité entraînerait pour eux le paiement de la souscription du banquet.

Selon toutes probabilités, M. Gounod rehaussera, par sa présence, l'éclat de cette fête.

Partie de chiens ratiers. — Une belle partie de chiens ratiers, entre le chien de M. Leplat et la chienne de M. Leplat, aura lieu dimanche prochain chez M. Mesplomb, cabaretier, rue Trichon, angle des rues Sébastopol et Inkermann.

La partie se fera en deux reprises, l'une en excitant les chiens, l'autre sans les exciter.

Les chiens auront chacun folo 5 rats à détruire.

On commencera à 4 heures précises.

A l'issue de cette partie, une autre aura lieu entre le chien de M. Lemaire, le comique roubaisien et celui de M. J. Dupont.

Chaque chien aura 5 rats à détruire.

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré mercredi après-midi, vers deux heures et demie, chez M. Mathieu Morny, fabricant de chapeaux, contour St-Martin.

Le feu qui a pris naissance dans une caisse contenant du soufre a été rapidement éteint par le personnel de la maison.

Les dégâts sont insignifiants.

Qui se gêne n'a pas de plaisir. — Telle est bien la devise des nommés Louis Deborre, teinturier, âgé de 21 ans, demeurant rue Descrénx, et Henri Lammens, tisserand, âgé de 21 ans, demeurant rue de Lannoy, cour Louvier.

Profitant de l'absence de Mme Clément, cabaretière rue Decrème, ils ont forcé la serrure de la porte de l'estaminet, mercredi vers six heures du soir et, une fois dans l'établissement, ils ont vidé à eux deux presque une bouteille de cognac.

Ils s'apprêtaient à partir lorsque Mme Clément rentra et s'aperçut de ce qui venait de se passer.

Les ayant menacés de la police s'ils ne payaient pas les frais, Mme Clément reçut sur la figure un vigoureux soufflet de Deborre.

Un agent de police se mit à la poursuite des malfaiteurs parvint à les conduire au dépôt du troisième arrondissement.

Les expulsés. — Mercredi soir, à 8 h., les agents de la sûreté Dehine et Castelain ont procédé chez M. Allard-Rousseau, Grande-Rue, à l'arrestation de la nommée Eulalie Dereuck, âgée de 86 ans, expulsée de France.

Un accident rue du Fort. — Mercredi soir, vers 7 heures, un accident s'est produit rue du Fort.

Un jeune gamin de sept ans, nommé Louis Vanvaregbem, se faisait conduire en brouette par ses camarades, lorsque celle-ci culbuta et fit tomber l'enfant.

On se porta à son secours, et on constata qu'il portait une blessure assez grave à la tête.

Il a été transporté chez ses parents.

Un vol de 1500 francs. — Mercredi après-midi les époux Bonneville, qui tiennent un estaminet sau Départ des Tramways Grande Place, ont été victimes d'un vol commis avec une audace inouie.

Vers trois heures, alors que Mme Bonneville, qui était seule et servait ses consommateurs, des individus faisant partie de leurs relations sont introduits dans le couloir, traversé la cuisine et sont montés au 1er étage.

Ils ont fouillé partout, ont mis le feu et se sont emparés d'une somme de neuf cents francs en pièces de cinq francs, trois cents francs en petite monnaie d'argent, deux montres en or, une chaîne en argent et d'autres bijoux, puis ont pris la fuite.

Mme Bonneville s'est aperçue peu d'instants après du vol dont elle venait d'être victime.

Un porte-monnaie contenant la somme de 12.000 francs, et qui se trouvait au fond de la malle, a été épargné, n'avaient sans doute pas été vu par messieurs les voleurs.

Mme Bonneville que ne sait sur qui fixer ses soupçons a porté plainte.

TOURCOING

Un révérend père fraudeur. — Hier après-midi, à l'arrivée d'un train de la Belgique, les préposés des douanes de la gare ont saisi sur le révérend père D..., du couvent de l'ordre des Chartreux de Saint-Jean de Jésus, 400 grammes de cigares que le saint religieux voulait entrer en fraude.

Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris, le révérend père n'a pas eu fait tirer l'oreille pour transiger au prix de 50 fr.

Adieux cigares exquis dont la fumée bleuâtre devait charmer la monotonie du monastère.

Encore un enfant brûlé. — Encore un de ces accidents comme nous en avons, trop souvent hélas, l'occasion d'en relater.

Un petit garçon de trois ans, Augustin Lebrun, dont les parents habitent rue du Moulin-Fagot, cour Lhussart, s'est jeté mercredi matin, vers 9 heures, sur un pot de fer rempli de café bouillant que sa mère venait de déposer à terre.

Le petit tomba à la renverse et le liquide en ébullition se répandit sur lui, le brûlant horriblement jusqu'au bas-ventre.

M. le docteur Dewyn prodigue ses soins au pauvre bébé dont l'état est des plus graves.

Le kiosque de la Grande-Place. — Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que le kiosque établi Grande-Place, à l'occasion du Festival de Tourcoing, sera conservé, non seulement jusqu'à la fête Nationale du 14 juillet, mais jusqu'après les fêtes du concours de gymnastique des 24 et 25 août.

Les fêtes d'août. — Il s'agit, maintenant que le Festival est terminé, de procéder à l'organisation des fêtes qui auront lieu à l'occasion du concours de gymnastique des 24 et 25 août.

Ces fêtes promettent d'être très brillantes, et à